Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 9

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Critique des leçons. — La première leçon était bonne, la marche bien graduée, mais elle fut trop longue. Quelques problèmes pratiques auraient intéressé les écoliers, captivé leur attention et mieux gravé les notions dans leur intelligence. Que le maître fasse un usage fréquent de moyens intuitifs; c'est le vrai moyen d'instruire, tout en amusant. Les leçons courtes, — si faire se peut, — sont toujours meilleures, surtout dans les cours inférieurs, mais ne nous faisons point les esclaves des cahiers de calcul. Habituors aussi l'enfant à répondre par des phrases complètes.

La seconde leçon était claire et bien donnée. Il faudrait corriger

l'accent mécanique et l'air chantant de certains élèves.

Pour accoutumer son jeune auditoire à une bonne prononciation, le maître fera répéter plusieurs fois avec lui, le même morceau et cela jusqu'à ce que le ton naturel soit acquis. Pendant la leçon, écrivons les mots les plus difficiles au tableau. Il est très utile aussi d'en faire épeler quelques-uns, afin de s'assurer si l'élève est observateur.

Divers. — On passe à la nomination du Comité. M. Mossu, maître à l'école régionale de Treyvaux, est appelé à la présidence et votre serviteur est confirmé dans ses fonctions de secrétaire-caissier.

Au nom du corps enseignant, le Président rappelle en termes émus le souvenir de notre collègue M. Blanc, enlevé subitement à l'affection de son épouse et de ses enfants, Repose en paix, cher

Collègue, et que la terre te soit légère.

Que dire de la partie récréative qui a suivi cette séance? Chacun connaît l'amabilité avec laquelle Treyvaux reçoit toujours ses hôtes. Plein de joie et d'une nouvelle ardeur, chacun rentre chez soi pensant que le bon Dieu a mis la fleur et l'oiseau sur le chemin de la vie, afin de nous aider à supporter plus aisement le travail et la peine.

Au nom de la Conférence:

MOREL Jules, secrét.

Chronique scolaire

Confédération. — D'après la statistique officielle, les universités suisses (y compris l'académie de Neuchâtel) comptaient ensemble, pour l'année 1901-1902, 5199 étudiants immatriculés dont 1248 femmes. Les étudiants suisses étaient au nombre de 2200 dont 181 dans la faculté de théologie, 456 dans celle de droit, 693 dans celle de médecine et 870 dans celle de philosophie. Les 2200 Suisses se répartissaient dans les 7 universités comme suit : Berne 619, Zurich 454, Bâle 389, Genève 248, Lausanne 236, Fribourg 158 et Neuchâtel 96. Les étrangers étaient au nombre de 2230 dont 654 à Genève, 532 à Berne, 370 à Lausanne, 293 à Zurich, 195 à Fribourg, 156 à Bâle et 29 à Neuchâtel. La plus grande partie des étrangers étaient Russes, à savoir 978; en outre il y avait 643 ressortissants de l'empire d'Allemagne, 121 Bulgares, 96 Autrichiens, 57 Italiens, et 53 Français. Avec les auditeurs, le chiffre des étudiants

s'élevait à 1321 pour Berne, 1074 pour Genève, 893 pour Zurich, 720 pour Lausanne, 618 pour Bâle, 419 pour Fribourg et 154 pour Neuchâtel.

Schwyz. — Parmi les 30 élèves qui ont fréquenté le Séminaire pédagogique de Rickenbach, durant l'année scolaire 1902-1903, nous trouvons 2 Fribourgeois du district de la Singine.

Les cours se sont terminés le 22 avril. La prochaine année scolaire s'ouvrira le 5 mai. Dans la règle, les élèves sont admis à l'âge de 16 ans.

Vaud. — Le nombre total des inscriptions à l'Ecole normale de Lausanne, en 1903, s'est élevé à 133, soit 63 filles et 70 garcons. Ce chiffre pour la division des garçons n'a jamais été atteint depuis la fondation de l'Ecole.

Valais. — Le Conseil d'Etat a nommé M. l'abbé Dubuis, inspecteur scolaire du district d'Hérens, et M. Jean-Charles de Courten, inspecteur scolaire du district de Sion, en remplacement de M. le directeur Lamon, démissionnaire.

- Ecoles normales. Un projet de loi va être présenté au Grand Conseil valaisan, dans le but de pourvoir à une meilleure formation du personnel enseignant primaire par l'extension du programme des Ecoles normales, dont la durée serait ainsi prolongée. Le cycle actuel de deux années d'études serait étendu à 3 ans. Très probablement, cette innovation entrera en vigueur des l'année prochaine déjà si, comme il est probable, le Grand Conseil entre à cet égard dans les vues du Conseil d'Etat et en particulier du Département de l'Instruction publique.
- Société valaisanne d'Education. La réunion générale de la Société valaisanne d'Education, qui devait se tenir à Saint-Maurice, n'aura pas lieu cette année. Plusieurs raisons émises par M. le Président de la ville de Saint-Maurice, ainsi que des empêchements d'une certaine gravité, auraient amené le Comité de la Société à renvoyer la réunion générale à l'année prochaine.

Dans les circonstances actuelles et, vu le retard survenu dans la communication relative à cette affaire, le Comité ne s'est pas cru compétent pour désigner une autre localité que celle régulièrement proposée, à Chamoson, lors de l'assemblée

générale de 1901.

Saint-Maurice reste désigné comme lieu de réunion pour 1904.

AVIS OFFICIELS

La Commission des Etudes a proposé, comme on sait, pour les examens des apirants au brevet de capacité le Polyeucte de Corneille et l'Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, par Montalembert. Or,